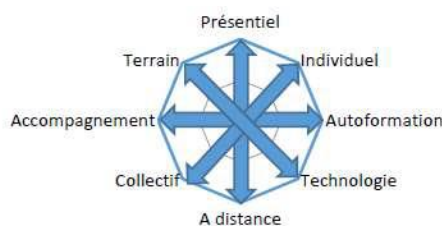


Le plan de formation pour l'année 2024-2025, élaboré par l'équipe de circonscription, s'inscrit dans la continuité des précédents en conciliant besoins identifiés et exprimés au sein des écoles, priorités nationales et académiques, projet de circonscription et politiques territoriales locales (CLA et Education prioritaire).

Aussi, les thématiques de formation sont essentiellement centrées sur les fondamentaux, les spécificités de la maternelle, l'école inclusive et la laïcité. D'autres thématiques seront prochainement identifiées par les autorités académiques.

La formation continue, priorité institutionnelle, est un levier d'avancées collectives par la transformation des pratiques professionnelles qu'elle accompagne. Le plan de formation propose des parcours qui prennent en compte :

- *des logiques ascendantes et descendantes ;*
- *une dimension collective de la formation et des besoins plus individuels des enseignants.*



Les publics spécifiques tels que les PES, M2 alternants, MAT nouvellement nommés, T1, ZIL, membres des RASED, coordonnateurs ULIS et UPE2A, enseignants à temps partiel trouveront ci-dessous des informations prenant en compte leur situation.

Il est rappelé que la formation continue fait partie intégrante du temps de service. Les absences devront, donc, faire l'objet d'une demande d'autorisation d'absence et être justifiées.

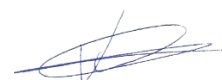
Je remercie, très sincèrement, les conseillères pédagogiques et les différentes personnes ressource, qui ont une nouvelle fois répondu favorablement aux sollicitations de l'équipe de circonscription, pour leur engagement continu et la qualité de la réflexion menée.

En cas de question, vous pouvez contacter Christelle Nardy (christelle.nardy@ac-strasbourg.fr).

Je vous souhaite à toutes et à tous des formations mobilisatrices et enthousiasmantes.

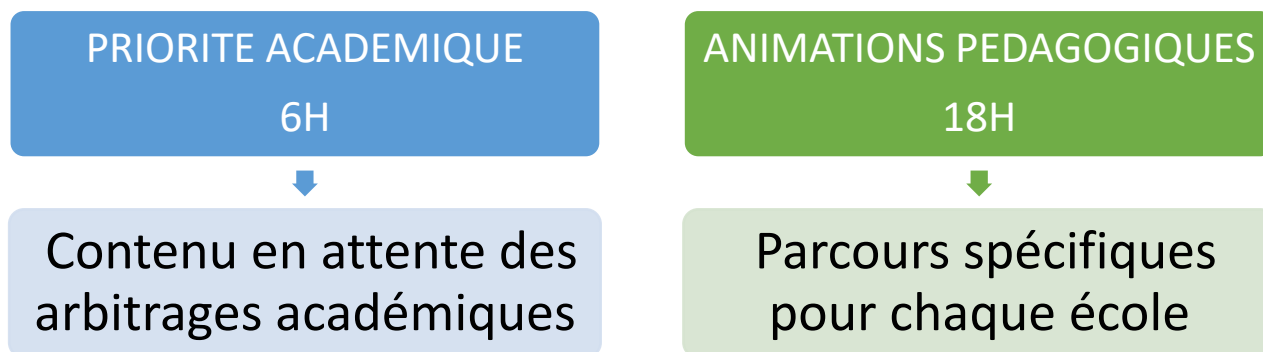
Kelly Raieri

Inspectrice de l'Éducation Nationale



Organisation du plan de formation

Le plan de formation 2024/2025 comprend **18 heures de formation sur temps d'animations pédagogiques**. En parallèle, **deux demi-journées (soit 6 heures)** seront consacrées à des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques, en lien avec les priorités nationales et en adéquation avec l'arrêté du 16 avril 2015. Les contenus de ces deux demi-journées sont en attente des arbitrages académiques et vous seront transmis prochainement.



Les plans laïcité, maternelle, mathématiques, français et le parcours « Ecole inclusive » (spécificité de la circonscription EMN) sont reconduits.

Les enseignants concernés par une évaluation d'école en 2024/2025 consacreront l'ensemble de leurs 18 heures d'animations pédagogiques à cette réflexion.

Pour les équipes pédagogiques ayant participé aux évaluations d'école en 2023/2024, des actions de formation ciblées (constellations, parcours « Ecole inclusive », parcours spécifique) viendront répondre aux besoins identifiés.

Publics spécifiques

Les enseignants néo-titulaires T1, les PES exerçant à 50% et à 100% ainsi que les M2 alternants bénéficieront de parcours de formation spécifiques, prioritaires sur les autres modules de formation. Ils pourront se référer à l'annexe (DOC1) pour identifier les modules correspondants.

Les enseignants exerçant à temps partiel participeront aux deux demi-journées et aux animations pédagogiques, au prorata de leur temps de service : 9 heures pour les enseignants exerçant à mi-temps, 13 heures pour les enseignants exerçant à 75% et 14 heures pour ceux travaillant à 80%. Ceux inscrits dans des constellations (plans mathématiques et français) participeront prioritairement aux temps d'apports, selon le volume horaire défini, et aux séances en classe, sur leur temps de travail.

Les membres du RASED sont invités à participer aux parcours de formation proposés aux écoles dans lesquelles ils exercent, dans une logique d'action collective et cohérente.

Il en est de même pour **les coordonnateurs d'ULIS-Ecole** qui se verront proposés, en parallèle, la poursuite du groupe de travail interne à la circonscription sur temps scolaire.

Les coordonnateurs d'UPE2A bénéficieront de 6 heures de formation sur temps d'animations pédagogiques ainsi que 3 jours de formation sur temps scolaire (Plan de formation Départemental) gérés par le CASNAV. Ils se joindront à leurs équipes pour le restant du temps de formation.

Les Maîtres d'Accueil Temporaire (MAT) nouvellement nommés :

- **pour des M2 alternants** bénéficieront d'une formation spécifique, à hauteur de 18h ;
- **pour des M2 non-alternants** bénéficieront d'une formation spécifique, à hauteur de 9h ;
- **pour des M1** bénéficieront d'une formation spécifique, à hauteur de 6h.

Le temps consacré à cette formation sera à déduire du temps alloué au plan de formation.

Les ZIL chargés d'un remplacement long participeront aux parcours de leur école de remplacement. Ceux nommés **sur des remplacements courts** participeront aux parcours de leur école de rattachement.

Les professeurs des écoles nouvellement nommés en GS dédoublée participeront à un module spécifique de 4 jours sur temps scolaire. En parallèle, ils suivront le parcours de formation de leur école à hauteur de 18h.

Pour faciliter leur pilotage pédagogique, **les directrices et directeurs d'écoles** sont invités à participer aux parcours de leurs écoles. Des modules de formation spécifiques leur seront proposés en complément, sur temps scolaire.

Modalités d'inscription aux actions de formation sur Gaïa

La campagne d'inscription sera ouverte du **4 au 13 octobre 2024**.

L'accès se fera via Arena : <https://si.ac-strasbourg.fr> (onglet "gestion des personnels", entrée "Gaïa")

Nous vous invitons à :

- prendre connaissance du plan de formation (DOC1), noter les numéros des modules vous concernant
- vous connecter ensuite à Gaïa, choisir l'entrée "1^{er} degré", **inscrire le numéro du dispositif** (n° 24D0670003 pour la circonscription EMN ou n° 24D0670001 pour l'offre départementale) **et le numéro de la formation** (DOC1 et DOC2)

Point de vigilance : chaque enseignant s'inscrira à 18h de formation (sur temps d'animations pédagogiques) sur Gaïa et bénéficiera ultérieurement de 6h de formation (cf deux demi-journées) sur ordre de mission.

Documents en annexe : vous pourrez vous référer à ces documents pour réaliser votre inscription :

→ Descriptif des actions de formation, par écoles (DOC1)

→ Didacticiel pour consulter ou s'inscrire au plan de formation (DOC2)

Mise en oeuvre

Les dates sont, pour la plupart, déjà notées en dessous de chaque module de formation. Toute modification sera signalée aux participants. Vous serez prévenus par mail, sur votre messagerie académique, de vos dates et lieux de formations pour la période suivante.

L'essentiel des formations se déroulera les mercredis matin et mardis soir. Il est par conséquent convenu depuis plusieurs années de ne pas mobiliser les mardis pour les APC. Si une formation devait être prévue un autre soir, il serait exceptionnellement envisageable de reporter les APC.

Nous resterons bien sûr à votre disposition pour toute question durant toute la période de consultation et d'inscription au plan de formation.

L'équipe de circonscription